COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ATTRIBUTION DES PREMIERS CONTRATS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Granby, le 19 octobre 2016 – Ce matin, lors de la séance ordinaire ajournée, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé, au terme de processus d'appel d'offres rigoureux, le contrat pour la fabrication et la livraison des bacs roulants bruns à l'entreprise IPL inc. pour la période de rodage de 2017, ainsi que le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques couvrant les périodes de rodage de 2017 et 2018 à Sani-Éco inc.

L'achat et la livraison de bacs bruns représentent un investissement de 71 388,00 $ plus les taxes applicables alors que le contrat pour la collecte, le transport et le traitement est estimé à 139 922,92 $ plus les taxes applicables. Ces octrois de contrats ne représenteront pas de frais supplémentaires pour les citoyens. En effet, ils seront couverts entièrement par les montants reçus de subventions durant les dernières années. Les matières organiques collectées seront acheminées à la plate-forme de compostage de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Périodes de rodage

Pour l'implantation de la collecte des matières organiques, des mesures particulières seront prises pour accompagner les citoyens et les aider à se familiariser avec leur bac brun. En 2017, la première période de rodage desservira la zone de collecte 9 à Granby. En début d'année, les résidents de ce secteur recevront une correspondance personnalisée par la poste pour leur confirmer qu'ils font partie de la période de rodage et les convier à une séance d'information. Celle-ci aura lieu dans les semaines précédant la livraison des bacs roulants.

Cette livraison s'effectuera entre le 15 avril et le 1er mai 2017 quelques semaines avant la première collecte qui est prévu le vendredi 26 mai 2017. Avec les bacs roulants, les résidents recevront un minibac de cuisine ainsi qu'une trousse comprenant le calendrier des collectes et un dépliant regroupant de l'information sur leur bac brun et les matières qui devront y être déposées.

Une deuxième séance d'information se tiendra dans les semaines suivant le début de la collecte. « À chaque étape, les citoyens seront accompagnés pour que l'adaptation au bac brun se fasse de façon harmonieuse et que son utilisation devienne une habitude. Au total, c'est 40 % des matières résiduelles générées par un ménage qui sont compostables », mentionne M. Pascal Bonin, préfet de la MRC. En 2018, la MRC entreprendra la même démarche d'accompagnement alors que la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby sera desservie par la collecte pour la deuxième période de rodage.

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

L'octroi du contrat de fabrication de bacs bruns ainsi que celui de collecte, de transport et de traitement des matières organiques surviennent le même jour où le PGMR 2016-2020 entre en vigueur. Après le dépôt du document révisé en juin et son analyse de conformité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la MRC peut clamer mission accomplie! Par la mise en œuvre de son PGMR, la MRC contribuera à la réduction de la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et à l'avènement d'une société sans gaspillage.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239